

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

L'EPISCOPAT CANADIEN

Et la loyauté des catholiques

IMPOSÉE par la loi naturelle et le droit divin positif, la soumission loyale à l'égard de l'autorité civile est, pour les catholiques, un devoir de religion qui va de pair avec l'obéissance à l'Eglise.

Notre-Seigneur a lui-même donné le précepte et l'exemple de cette soumission, dont la doctrine est exposée dans les écrits des Apôtres, notamment dans l'épître de saint Paul aux Romains, et la première lettre de saint Pierre. La Tradition a été unanime à nous transmettre ces mêmes enseignements, les Pères de l'Eglise ne cessant de les rappeler aux fidèles de leur temps, ainsi qu'on peut le voir notamment dans les œuvres de saint Justin, de Tertullien, de saint Chrysostôme et de saint Augustin.

L'Eglise a fait, de la soumission aux pouvoirs établis, dans l'ordre temporel, une loi spéciale, qui n'est du reste que l'extension ou plutôt l'application du quatrième commandement divin. Elle veut à la suite des auteurs inspirés, que l'on voie dans tout dépositaire de l'autorité, le représentant de Dieu lui-même, à qui doivent remonter les hommages de respect, d'obéissance et de dévouement offerts aux supérieurs. De mémorables Encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX et de Léon XIII, ont mis en pleine lumière, au cours de ce siècle, ces grands principes de loyauté qui ont toujours servi de base à l'action sociale de l'Eglise catholique.

Voilà en résumé, l'obligation religieuse de loyauté qui astreint tout fidèle, et dont aucun ne saurait se dispenser sans pécher en même temps contre l'Eglise et contre Dieu.

Pour être bon catholique, il faut être bon citoyen ; observateur des lois civiles non moins que des lois ecclésiastiques,

soumis et respectueux envers toute autorité spirituelle et temporelle ; dévoué et travaillant au bien de son pays comme dévoué et travaillant au bien de l'Eglise.

La loyauté ainsi comprise n'a rien à faire avec la partisanerie politique, les luttes de partis, les divisions intestines, la discussion plus ou moins vive des questions dont l'étude et la solution laissent intaetes la notion même du pouvoir et l'obéissance qui lui est due.

Au sein de l'Eglise il y a pareillement beaucoup de choses laissées à la controverse, que les fidèles discutent librement, sans laisser entamer l'intégrité de leur foi, sans péril pour la dépendance hiérarchique.

En outre, la vraie loyauté, née de la religion, est acceptée et pratiquée comme un devoir avant d'être inspirée par la crainte, accordée par reconnaissance, ou soutenue par l'intérêt.

Ces divers mobiles ne peuvent tout au plus que rendre plus facile une obligation qui, sans eux, n'en resterait pas moins tout entière ; car la loyauté vient de plus haut, elle s'inspire d'un motif de l'ordre surnaturel et fait partie du code religieux proprement dit :

Voilà pourquoi on l'enseigne aux enfants du catéchisme ; on l'inculque aux élèves des maisons d'éducation ; elle forme un chapitre spécial de la théologie, et fait partie du cours de la prédication.

Voilà pour le droit.

* * *

En fait, toute l'histoire de l'Eglise est là pour démontrer à l'évidence qu'elle a toujours prêché au peuple cette doctrine de la soumission au pouvoir civil, et cela aux époques les plus troublées comme aux temps les plus paisibles.

De cette histoire générale de la loyauté catholique, nous avons comme une réduction dans les annales de notre pays, où des circonstances spéciales ont mis en relief, à maintes

reprises, et l'enseignement de l'Eglise et la docilité du peuple canadien, au sujet de la soumission due à toute autorité.

Nous n'avons qu'à feuilleter la collection des Lettres Pastorales de nos évêques, depuis la cession jusqu'à nos jours, pour y trouver pour ainsi dire à chaque page la preuve de ce que nous avançons. Quelques citations devront suffire.

**Etienne Montgolfier Vicaire-Général de Québec ; à l'occasion
du couronnement et du mariage de George III 1762**

Après avoir éprouvé pendant longtemps les douceurs du gouvernement français, sous un prince chéri de ses sujets, et qui avait si souvent honoré cette colonie des témoignages et des marques de sa prédilection, réduits par les armes victorieuses de la Grande-Bretagne, sous la domination du roi George II ; son général, vainqueur de ce pays, aussi bien que celui qui a été établi pour nous gouverner, eu entrant dans les vues du maître commun, semblent n'avoir rien eu plus à cœur que de faire disparaître à nos yeux les horreurs de la guerre et de nous dérober en quelque façon jusqu'à la connaissance de la révolution, qui ne nous est demeurée sensible que par leur attention à procurer le bonheur et la tranquillité des peuples.

La gloire et la grandeur des plus grands hommes ont au terme : celles de ce monarque avaient été portées à un point qui semblait effacer celle des plus grands conquérants, et ne laisser plus rien à désirer. Il n'est plus, et nous l'avons pleuré. Le sérénissime Prince de Galles était digne de lui succéder et de soutenir l'honneur de cette illustre couronne : elle a été imposée sur sa tête avec le plus pompeux appareil, à Londres, le 22 sept. 1761. Il s'est trouvé dans la personne de Madame Charlotte de Mecklembourg Strélitz une princesse

digne de son choix et avec laquelle il a bien voulu partager l'éclat du diadème.

**De M. J. O. Briand Vicaire-Général de Québec ; à l'occasion
du mariage de George III**

Le Dieu des armées qui dispose à son gré des couronnes et qui étend ou restreint selon son bon plaisir les limites des empires, nous ayant fait passer selon ses décrets éternels sous la domination de Sa Majesté Britannique, il est de notre devoir fondé dans la loi naturelle même, de nous intéresser à tout ce qui peut la regarder. Nous venons d'apprendre son mariage avec la Princesse Charlotte Mecklembourg Strélitz, et il est juste qu'en sujets fidèles nous prenions part à la joie des peuples qui le reconnaissent déjà pour souverain, et que nous unissions nos vœux à ceux qu'ils adressent au Ciel pour le bonheur de leurs Majestés. La religion que nous professons nous instruit d'une manière particulière de ce devoir enseigné par Jésus-Christ lui-même et que ses disciples ont si fort recommandé aux premiers chrétiens. St Pierre le prince des apôtres, dans sa première épître, ordonne d'être soumis au Roi et à tous ceux qui participent à son autorité ; *Subjecti estote..... sive Regi quasi praecellenti sive ducibus tanquam ab eo missis.*

Il nous prescrit de lui rendre toutes sortes d'honneurs et de respects, *Regem honorificate.* L'Apôtre St Paul descend encore dans un plus grand détail de ces mêmes devoirs. Je vous conjure, dit-il, dans sa première épître à Timothée, par-dessus toutes choses de faire des supplications, des prières, des demandes pour les Rois et tous ceux qui sont élevés en dignité, de rendre au Souverain Maître de l'univers qui nous les a donnés des actions de grâces, afin que sous leur protection nous menions une vie douce et tranquille, et il ajoute que c'est

une chose excellente et agréable à notre Dieu Sauveur, *hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo*. Il n'est aucun des plus anciens Pères de l'Eglise qui ne nous rappelle et ne nous explique dans les termes les plus forts, cette même doctrine. Après des ordres si clairs et des autorités si formelles, ne serions-nous pas très-condamnables, N. T. C. F., nous qui nous glorifions de suivre selon la vérité et dans toute sa pureté la Religion chrétienne, si nous ne nous acquittions pas avec toute la fidélité et le zèle possible d'une obligation que Jésus-Christ a pris tant de soin de faire connaître à ses adorateurs.

De Mgr l'évêque de Montréal. A l'occasion de la naissance du Prince de Galles 1841

C'est un devoir pour nous, N. T. C. F. de prier pour ceux que le Seigneur a préposés au gouvernement de l'empire sous lequel nous vivons. Car l'apôtre écrivant à son disciple Timothée pour lui enseigner comment il devait gouverner l'Eglise de Dieu, lui recommande avant tout et *le conjure même de faire faire des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les Rois, et tous ceux qui sont constitués en dignité afin que Dieu, leur faisant la grâce de bien user de l'autorité qu'il leur a confiée nous menions une vie paisible et tranquille, dans toute sorte de piété et d'honnêteté*. Car, ajoute le docteur des nations, *ceci est bon et agréable à Dieu* notre Sauveur qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. D'où vous pouvez conclure, N. T. C. F., qu'en nous acquittant de ce devoir de piété envers les Souverains qu'il plaît à Dieu de députer pour gouverner les sociétés humaines, nous nous rendons agréables à Dieu, qui nous en fait un

précepte ; nous attirons sur nous des grâces abondantes pour couler sur la terre des jours heureux dans les douceurs de la paix ; nous pouvons sous la protection des lois, vivre dans la piété et la pratique de nos devoirs religieux ; enfin, il nous est permis de prétendre à la récompense promise à notre humble soumission, puisque St Paul nous assure qu'elle est agréable à Dieu qui veut ainsi sauver tous les hommes. Nous pourvoyons donc à vos plus grands et à vos plus chers intérêts quand nous accomplissons ce précepte si doux et si consolant pour un bon peuple. Ainsi l'Eglise catholique, dans ses offices, ne manque pas, comme vous avez dû l'observer souvent, de recommander à Dieu tous ceux qui gouvernent l'Etat, afin qu'il les remplisse de grâces, de lumières et de sagesse pour le bonheur du peuple qui leur est confié. Et en cela elle ne fait que suivre le précepte de l'apôtre St Paul, si clairement exprimé dans ces paroles que nous venons de citer. Vous ne devez donc pas être surpris, N. T. C. F., si de temps en temps, N-us vous rappelons ce devoir de la piété chrétienne ; en vous invitant à venir dans nos temples joindre vos prières aux nôtres, pour obtenir du Dieu des miséricordes, ses grâces en faveur de tous ceux qui veillent sur nos intérêts. Mais c'est surtout pour notre auguste Souveraine que nous devons former des vœux ardents, et faire d'instantes prières pour qu'il plaise au Seigneur de lui accorder un règne long et glorieux. Un événement heureux qui remplit de joie tout l'Empire, savoir : la naissance d'un prince qui doit un jour, gouverner cette puissante nation qui étend sa domination ou son influence sur toutes les parties du globe, est pour nous un nouveau motif de bénir le Seigneur, et de faire des *supplications, des prières et des âmandes* pour cet auguste enfant, afin qu'il soit digne du trône éclatant que lui assure le droit de sa nais-

sance. C'est à nous à lui préparer un règne heureux, en lui obtenant par nos ferventes prières, toutes les qualités qui font les grands Rois. Que nos prières entourent son berceau pour en écarter tous les dangers qui pourraient menacer ses jours si précieux à l'Etat. Que nos prières lui obtiennent la protection du Dieu de Jacob, et qu'elles fassent descendre de la céleste Sion le secours et l'assistance qui leur sont nécessaires, pour que les grandeurs du siècle ne le corrompent pas. Demandons qu'il soit un Roi selon le cœur de Dieu, qu'il soit le père de son peuple, qu'il soit sage et prudent dans ses conseils, fort et puissant à la tête de ses armées. Alors nous pourrons nous réjouir d'avoir contribué à le rendre digne des complaisances du Roi des Rois, qui nous assure dans la sainte Ecriture, que c'est par lui et par sa volonté que les Rois de la terre règnent. Et comme Dieu réserve de bons Princes aux peuples qui l'aiment en récompense de leur fidélité à sa loi, travaillons, N. T. C. F., à mériter cette faveur par notre attachement inviolable à la foi de nos pères, par l'observation constante de tous nos devoirs religieux, par notre soumission à toutes les autorités constituées, par la pratique fidèle de toutes les vertus qui font les fervents chrétiens, et par une conséquence nécessaire, tous les bons citoyens.

Circulaire de Mgr Bourget, évêque de Montréal, au clergé de son diocèse, lors de l'incendie des édifices du Parlement, pour l'engager à maintenir le peuple dans l'ordre et le devoir de la loyauté.

Evêché de Montréal, le 27 avril 1849.

Monsieur,

Vous connaissez les tristes événements qui viennent

de se passer dans notre ville ; et quoique nous soyons étrangers à tout ce qui est purement politique, nous ne saurions l'être à tout ce qui trouble l'ordre public. Je m'empresse donc de vous écrire, pour vous recommander de faire tous vos efforts pour maintenir votre peuple dans la paix, lui faisant voir que la charité catholique embrasse tous les hommes, quelle que soit leur origine.

Comme on a osé dire et publier que " Lord Elgin était le dernier gouverneur de ce pays, que la fin commençait et que le Canada était perdu ", il est bien à craindre que les troubles ne soient par finis, si l'on prétend mettre à exécution de pareilles menaces. Espérons qu'il n'en sera rien et que Dieu préservera ce pays des horreurs d'une guerre civile.

Si toutefois, un semblable malheur arrivait, vous ne manquerez pas de maintenir le peuple dans la fidélité qu'il doit à son gouvernement. Il aura cette fois pour lui la bonne cause, et sous la protection du Dieu des armées, il se montrera ce qu'il fut en 1775 et 1812. D'ailleurs ce bon peuple depuis qu'il a embrassé la Tempérance, est comme un nouveau Samson qui seul mettait en déroute des armées entières. Ses cheveux sont repoussés depuis qu'il ne boit plus aucune boisson fermentée. Il pourra donc, à l'exemple de cet homme fameux ébranler, d'un seul coup les colonnes de toute machination ourdie contre le gouvernement établi.

J'apprends qu'il va se faire des assemblées pour approuver l'administration de notre excellent gouverneur. Déjà, dans plusieurs occasions semblables, le clergé s'est mis à la tête de son peuple, pour porter au pied du Trône le tribut d'amour et de confiance qu'avaient su se concilier ici les représentants de Sa Majesté. Vous connaissez que dans cette occasion, la religion a à s'acquitter d'un juste tribut de reconnaissance envers ce

lord dont le cœur libéral est encore plus noble que le sang qui coule dans ses veines. Nous devons donc, sans prendre aucune part aux questions politiques, témoigner publiquement nos sympathies à ce généreux et sincère ami de notre pays. Enfin, n'oublions point qu'en cette circonstance surtout, nous devons prier et faire prier tant de bonnes âmes confiées à nos soins, pour la tranquillité publique. Croyons que l'Auguste Mère de Dieu, la glorieuse Vierge Marie, dissipera pendant le beau mois de Marie, où elle va recevoir tant d'hommages, l'orage qui gronde sur nos têtes. Demandons que Dieu remplisse de son esprit de sagesse ceux qui gouvernent en son nom. *Per me reges regnant.* Espérons que ceux qui sont au timon des affaires, dans ce temps orageux, sauront, par leur prudence et leur énergie, rétablir le calme et la paix.

Je suis bien cordialement

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† Ig., Evêque de Montréal.

J.-O. PARÉ, Chan., *secrétaire.*

**Mandement de Mgr l'Evêque de Montreal ordonnant des
prières pour le succès de la guerre des Indes 1859**

Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, évêque de Montréal, etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La sainte Eglise, qui a appris de Notre-Seigneur Jérus-

Christ à rendre à César ce qui est dû à César, s'est toujours, nos très chers fils, attachée aux gouvernements sous lesquels la plaçait la divine Providence : et sans cesse guidée par l'Esprit-Saint, elle n'a jamais cessé de prêcher à ses enfants l'obligation d'être de bons et loyaux sujets.

Dès les premiers temps, elle s'est mise à prier pour ceux qui gouvernent les Etats, se montrant en cela, comme dans tout le reste, fidèle aux enseignements des apôtres qui ordonnaient des prières spéciales pour les empereurs et pour la prospérité de l'empire. Nos livres liturgiques, qui sont de la plus haute antiquité, sont là pour prouver qu'Elle a continué de prier ainsi pour les souverains et pour les peuples qu'ils étaient chargés de gouverner.

Nous ne vous disons ici, N. T. C. F., rien de nouveau et qui ne soit à votre parfaite connaissance. Car il n'est guère de dimanches et de fêtes où, joignant vos voix à celle de vos pasteurs, vous ne fassiez entendre au ciel cette touchante prière : " Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de faire croître en toutes sortes de vertus notre gracieuse Souveraine la Reine Victoria, qui par votre miséricorde, tient les rênes du gouvernement ; afin qu'ornée de toutes les qualités qui sont nécessaires à ceux qui gouvernent les peuples, elle puisse combattre et vaincre tous les vices, qui sont les monstres les plus à craindre, être victorieuse de tous les ennemis de l'Etat, et arriver ainsi, comblée de mérites, à vous qui êtes la voie, la vérité et la vie. Par J.-C. N.-S..... Mais outre ces prières de tous les jours, la Sainte Eglise en fait en particulier quand arrivent ses grandes calamités, ces guerres désastreuses, ces maladies pestilentielles et autres fléaux..... Nous ne faisons donc, N. T. C. F., que suivre l'esprit de notre Sainte Religion, en élevant aujourd'hui la voix, pour vous inviter à prier pour le-

succès des Armes Britanniques, dans les Indes Orientales, afin que la funeste révolution qui s'y est élevée soit bientôt réprimée, pour faire place à toutes les douceurs de la paix.

A ce sujet, nous vous dirons, N. T. C. F., que l'Eglise a toujours fait et fait encore pour les gouvernements sous lesquels elle vit, ce que fit Jérémie pour le royaume dont il était le sujet. Les généraux et les officiers de l'armée d'Israël se présentèrent à ce prophète, dans un temps d'affreuse désolation, et lui dirent : " Priez pour nous le Seigneur votre Dieu ". A cette instante recommandation, l'homme de Dieu répond, après avoir consulté Dieu dans la prière : " Le Seigneur, Dieu " d'Israël, auquel vous m'avez envoyé, pour que je dé-
" posasse vos supplications, en sa présence, m'a chargé
" de vous dire : ne craignez pas le roi ennemi que vous
" avez à combattre ; car je suis avec vous, pour vous
" garder et vous arracher à sa puissance ;Je vous
" ferai miséricorde, et j'aurai pitié de vous." (Jérémie. ch. 42).

Oh ! oui, n'en doutez pas, N. T. C. F., ce ministère de paix et de prière, la sainte Eglise catholique l'exerce en faveur de notre gouvernement, qui, à l'heure qu'il est, a sur les bras unè guerre dont les conséquences sont incalculables.

Et vous aussi, N. T. C. F., vous allez prier avec l'Eglise.

Nous pourrions multiplier les passages du même genre en citant tous les évêques des divers diocèses. Ce serait superflu. La conclusion s'impose. Les catholiques du Canada, accomplissant en cela un devoir de piété, ont toujours été loyaux sous la direction de leurs pasteurs, et le passé est garant de l'avenir, puisque les principes sur lesquels s'appuient cette loyauté sont immuables.

LE XIX^e SIÈCLE

Il serait bien difficile de faire le bilan religieux et moral du siècle dont la dernière année vient de s'ouvrir. Lequel, du bien ou du mal, l'emporte, dans les doctrines, les mœurs, le développement des ressources matérielles le progrès sous toutes ses formes ?

« Le siècle qui va finir, dit Mgr Cloutier dans une lettre aux prêtres de son diocèse (26 déc. 1899), a vu s'opérer beaucoup de merveilles ; il a été témoin d'un progrès matériel inoui jusqu'à lui ; beaucoup d'avantages en sont résultés sans doute, et à travers tant de préoccupations terrestres, il s'est trouvé des âmes nombreuses qui ont su proportionner aux besoins croissants de la société leur zèle et leurs efforts pour le bien. Mais qui osera dire que la somme du mal ne l'a pas emporté, en beaucoup de pays du moins, sur celle du bien ? Qui osera mesurer l'affaiblissement de la foi, le refroidissement de la charité, l'oubli des vérités éternelles et des devoirs les plus impérieux de la vie chrétienne ? A tous ces maux qui couvrent aujourd'hui la terre, et qui provoquent la colère divine, il faut une réparation, et l'année, qui va clore ce siècle, doit être particulièrement une année de pénitence et de bonnes œuvres. Elle doit être aussi une année de piété et de prière, pour que, à l'aurore du siècle nouveau, la rosée des bénédictions célestes couvre l'univers entier, et rende la terre féconde en germes de paix et de salut.

« Exhorte donc votre peuple à se renouveler dans la foi en Dieu, dans les actes de la mortification chrétienne, dans la régularité des mœurs et la sainteté de la vie, selon les désirs et les pressantes recommandations du Père commun des fidèles. »

OUVERTURE DU JUBILE DE 1900*(De L'Univers)*

Impressions d'un témoin

Rome, 24 décembre.

Il est onze heures. La foule se presse dans le portique de Saint-Pierre. A côté de moi, un prêtre hollandais missionnaire en Chine. Devant, des laïques anglais. Derrière et tout autour, des prêtres italiens et français. Voici tout près les soutanes rouges des germaniques. C'est bien l'Eglise catholique, l'Eglise qui, par-dessus toutes les frontières, unit tous les cœurs dans une même foi.

L'attente est longue. Mais que de ressources pour tromper l'impatience ! Voici la Navicella du Giotto, souvenir de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, qui nous reporte aux premiers temps de l'Eglise. En face, la porte de bronze d'Eugène IV, qui nous rappelle l'Eglise orientale avec ses vicissitudes et ses tentatives d'union, le concile de Florence et les savants de la Renaissance. La vieille légende de l'Eglise romaine ennemie de la science ! Et voici justement, dans l'embrasure de la porte, l'abbé Duchesne, avec un groupe des jeunes Français de l'école de Rome.

Au delà, sous le baldaquin de damas rouge, le trône pontifical et, tout à côté, la porte sainte qui dans un instant ouvrira pour toute une année un passage fermé depuis soixante-quinze ans.

Devant, les somptueuses tribunes réservées à la noblesse romaine, au corps diplomatique, aux chevaliers de Malte. Elles sont déjà encombrées d'une foule aristocratique où, sur les habits de cérémonie et les soies et

mantilles noires, se détachent quelques blanches robes et les habits chamarrés des ambassadeurs.

Dans la tribune réservée aux familles souveraines, le duc d'Alençon, portant toujours le deuil de la sainte qu'il perdit dans les flammes du bazar de la Charité, la princesse royale de Suède, la comtesse de Trani, etc.

* * *

Le Pape ne vient pas encore. Mais si les yeux sont fatigués d'observer le présent, voici la pensée qui se charge d'abrèger les longues attentes.

Les yeux se fixent sur la porte monumentale, au pied de la Scala Regia, par où doit déboucher le cortège pontifical, où tout à l'heure apparaîtra de nouveau dans la paternelle majesté de son vicaire, la bonté, la bénignité miséricordieuse du Christ-Dieu Sauveur. En attendant, ce qu'on aperçoit c'est la statue colossale de Constantin, au moment où il s'arrête devant le Signe nouveau qui à son labarum promet la victoire. Constantin, c'est l'issue triomphante de trois siècles de sang ; Constantin, c'est le trophée de nos martyrs et l'aurore des temps nouveaux dans un glorieux Noël.

A l'extrémité opposée du portique, c'est un autre Noël que rappelle la statue de Charlemagne. Constantin ! Charlemagne ! Quelle adaptation merveilleuse à tous les temps et à toutes les situations. Pour continuer à sauver le monde, le Christ continue à s'incarner dans toutes les misères de l'humanité ! Cette même Eglise qui témoigne aujourd'hui encore d'une vie débordante dans ses récents contacts avec la démocratie, elle essaya jadis de galvaniser le colosse séculaire par une infusion de vie surnaturelle ; puis elle se tourna vers les peuples nouveaux, elle les éleva au-dessus d'eux-mêmes et de leur barbarie ; sur les ruines de l'empire d'Occident, ache-

vant son travail de réorganisation sociale, elle créait la chrétienté en ressuscitant, après l'avoir sanctifié, l'empire romain ! C'est là, à dix pas, sur la roue de porphyre transplantée de l'ancienne basilique dans le nouveau pavement de Saint-Pierre, qu'un autre Léon, un Léon le Grand, lui aussi, mettait la couronne impériale sur la tête du grand empereur.

C'était la récompense de longs services rendus par la noble nation des Francs à l'Eglise sa mère, depuis cet autre Noël où le fier Sicambre courbant la tête sous l'onction de l'évêque de Reims donnait à l'église catholique romaine un fille ainée entre les nations d'un monde nouveau.

* * *

Un grand silence soudain ramène la pensée au caractère particulier de cette fête de Noël. C'est le Jubilé ! C'est l'année sainte !

Et les vingt autres jubilés qui précédèrent font passer devant l'esprit comme en une succession de tableaux rapides les sublimes péripéties de l'histoire de cette vieille Eglise.

C'est le premier jubilé de 1300, au seuil d'une nouvelle époque où l'antiquité retrouvée allait faire passer, sous le couvert d'une renaissance légitime des lettres et des arts, les lois, les coutumes et bientôt les mœurs d'un paganisme funeste à l'Eglise et à l'humanité. Était-ce en prévision de cette augmentation de besoins que l'Esprit inspirait à son Eglise la pensée d'ouvrir à ses enfants de nouveaux trésors ?

Et en ce jubilé de 1300, il y avait ici un grand esprit qui était un grand chrétien. Dante était là, portant dans son génie la sublime trilogie de la "comédie divine." C'est le jeudi saint de cette première année sainte qu'il choisissait pour commencer son voyage dans les pays de l'au-delà.

Le premier jubilé reste attaché, pour en marquer la date, à la première épopée des temps chrétiens.

C'est aussi à un autre jubilé, le septième, que se rattache le souvenir de la première révolution des temps modernes, la plus terrible aussi dans ses conséquences lointaines, la laïcisation portée au cœur même de la société religieuse par le moine allemand.

Et le dernier jubilé ! Voici soixante-quinze ans que ce portique n'a point vu une foule semblable, impatiente d'une semblable attente. Et depuis le jubilé de Léon XII quels cruels souvenirs que ceux des années jubilaires qui passèrent endeuillées par de funestes circonstances ! Quelle reconnaissance à Léon XIII d'avoir paternellement repoussé mille considérations humaines pour ouvrir aux fils de son Église les trésors des grâces jubilaires !

* * *

En ce moment, il est dans la chapelle Sixtine, prosterné devant le Saint-Sacrement exposé. Autour de lui, les pages de l'histoire de l'humanité tracées par des peintres de génie : l'histoire du Sauveur d'Israël et celle du nouveau Moïse du peuple de Dieu. A la voûte, la création du monde et de l'humanité, les siècles antédiluviens, dans les sublimes raccourcis de Michel-Ange. Devant lui, le dernier jour du monde et l'apparition future du juge terrible en sa colère ! C'est devant cet autel que Léon XIII naquit il y a vingt-deux ans ; c'est là qu'un jour il sera étendu sous les regards des prophètes et des sibylles ! Oui, quel monde que ce rocher de Vatican !

* * *

Mais, de nouveau, un grand silence plane sur la foule. Cette fois, c'est vraiment le cortège pontifical qui s'avance. Les évêques et archevêques de toute nation,

de toute tribu, de toute langue, de tout rite, puis les cardinaux en chape et mitre blanches. Enfin, sous le haut baldaquin, entre les deux *flabelli*, sur la sedia royale, Léon XIII, plus blanc encore que de coutume sous la mitre blanche. Tous, le Pape, les cardinaux, les évêques, ont en main le cierge allumé. Ce sont ces pointes d'étoiles qui, de loin, ont l'air de s'avancer processionnellement.

Déjà la main du Pontife se lève et s'abaisse bénissante, tandis que les trompettes d'argent exécute la marche de Longhi

La fonction sacrée se déroule sans retard, aussitôt que les chantres ont achevé le *Veni Creator* entonné tout à l'heure par le Pape dans la chapelle Sixtine.

Cependant les pénitenciers de la basilique vaticane lavent le seuil et les montants de la porte avec des éponges trempées dans l'eau bénite, tandis que les chantres, sous la direction du *mæstro Perosi*, exécute le psaume *Jubilate Deo omnis terra*, de Palestrina.

Aussitôt qu'ils ont achevé, le Pape récite l'oraison propre à cette solennité ; la voici intégralement, car elle donne tout à la fois l'origine et le symbole de cette cérémonie.

D'abord un beau dialogue :

« Voici la porte du Seigneur, » dit-il — et le chœur :
« Les justes entreront par elle. »

« C'est le jour que le Seigneur a fait » — « Exultons et réjouissons-nous. »

« Heureux le peuple, Seigneur » — « Qui sait où se trouve la vraie joie jubilatoire. »

Puis : « O Dieu, qui par le ministère de Moïse, avez institué, pour le peuple d'Israël, l'année du jubilé et de la rémission, faites à vos serviteurs cette grâce de commencer heureusement cette année du jubilé, instituée

par votre autorité, en ce moment où, de par votre volonté, cette porte est solennellement ouverte devant votre peuple qui entre pour offrir ses prières à Votre Majesté. Puissent-ils y obtenir le pardon et la faveur d'une pleine rémission de tous leurs péchés, afin que, quand viendra le jour du suprême appel, nous soyons introduits par votre miséricorde dans la jouissance de la gloire céleste »

Après avoir récité cette prière debout sur son trône, le Pape s'avance, vers la Porte Sainte ; il prend d'une main le cierge allumé, de l'autre, la hampe de la croix processionnelle, il entonne le *Te Deum* et entre le premier dans la basilique.

Le jubilé est ouvert, temps d'indulgences inépuisables pour les heureux Romains. Les souverains Pontifes pour augmenter les attraits de la Ville Eternelle en ce temps sacré, suspendent les autres indulgences pour toute l'Eglise, sauf celles applicables aux âmes du purgatoire.

Le trésor, d'ailleurs, n'est pas amoindri ; chacune des fonctions jubilaires est l'occasion de nombreuses faveurs. Ce matin, par exemple, le Pape accordait l'indulgence plénière à tous ceux qui assistait à la cérémonie, ou à la bénédiction pontificale qui a suivi.

**

En d'autres époques, c'est du haut de la Loggia extérieure que le Pape donnait en ce jour une bénédiction *urbis et orbis*, sur la foule amassée devant Saint-Pierre.

Le Pape n'est plus maître dans Rome. On avait d'abord annoncé que Léon XIII apparaîtrait cette fois dans la Loggia intérieure, à la place même où le jour de son élection il se montra pour la première fois aux fidèles.

Mais il a compris que ce serait trop peu pour satisfaire l'ardeur insatiable que ses fils ont de le voir et c'est dans la basilique même, devant la confession et la statue

du prince des apôtres que s'est arrêtée la *sedia* pontificale.

Pendant que s'accomplissaient sous le portique les dernières cérémonies, l'on avait fait entrer par la sacristie les pèlerins qu'ont envoyés à Rome les diocèses de l'Italie. La foule a bientôt rempli les vastes nefs.

Sur le parcours du cortège, sont disposés les étendards des associations et comités catholiques. Leurs couleurs variées font à la confession une couronne chatoyante.

Lorsque Léon XIII apparaît dans la grande nef, couronné de la tiare pontificale, la sainteté du lieu ne parvient pas, malgré les recommandations, à étouffer les applaudissements et les « Evviva. »

Bientôt Léon XIII se lève, et de la même voix forte qu'il nous a déjà été donné d'admirer tout à l'heure, prononce les paroles de la bénédiction pontificale *Urbi et Orbi*.

Puis deux cardinaux annoncent en latin et en italien la faveur de l'indulgence octroyée par le Pape.

La cérémonie sainte est terminée; de nouveau la *sedia gestatoria* se met en branle pour éloigner le Père bien-aimé; alors les applaudissements éclatent, les mouchoirs s'agitent, les yeux s'emplissent de larmes, et mille voix répètent: « Vive Léon XIII! Vive le Pape! Vive le Pape-Roi! »...

Le jubilé est ouvert.

Dès demain, les pèlerins italiens commenceront les visites des basiliques.

Tout va se passer malheureusement à l'intérieur des temples. On leur a recommandé de ne porter dans les rues ni bannières, ni insignes.

C'est que, s'il y a des rayons de soleil qui percent tous des nuages, le temps reste toujours mauvais.

L. G.

LES PROGRES DE L'ÉGLISE DU XIX^e SIÈCLE

Nous empruntons au *Catholic World* de New York, les notes qui suivent.

Il est intéressant de noter, seulement d'une manière rapide, les développements prodigieux qu'a pris l'Église au cours du siècle dernier. La Réforme qui avait entraîné les peuples du nord hors du centre de l'unité, est maintenant tombée en discrédit au foyer de ses propres adeptes. Il est probable que le mouvement le plus prononcé dans les églises protestantes a pour objet de détruire l'œuvre funeste du seizième siècle. Il y a quatre-vingt-dix ans dans le nord de l'Allemagne, il n'y avait que six millions de catholiques et ils étaient plongés dans l'apathie ; la persécution s'éleva contre eux ; ces catholiques s'éveillèrent de leur léthargie avec le résultat qu'aujourd'hui ils se comptent au nombre de 13,000,000. En Suisse, à la date avancée de 1880, les catholiques ne formaient qu'un tiers de la population ; actuellement, ils en forment au delà de deux cinquièmes. Au Danemark et dans la péninsule scandinave, le réveil à la foi catholique est des plus remarquables. Même à l'époque de 1847, ce mouvement était comparativement inconnu ; de nos jours, les organisations sont complétées et les nouveaux fidèles se comptent par milliers. En Hollande, pays où la Réforme exerça une influence profonde, les catholiques sont passés du nombre de 350,000 à celui de 1,488,352. Mais c'est parmi les peuples de langue anglaise qui dans les entreprises commerciales, comme en tout ce qui est reconnu pour être l'esprit de l'époque, marchent à la tête du monde, qu'il y a surtout que la décadence de la Réforme :

a trouvé un plus complet achèvement. En 1800, en Angleterre et en Ecosse, on comptait 720,000 catholiques et seulement 65 prêtres ; on était absolument dépourvu d'églises, d'écoles et d'institutions, au lieu qu'aujourd'hui un cardinal archevêque, deux archevêques, dix-huit évêques et trois mille prêtres se dévouent aux intérêts spirituels de plus de deux millions de catholiques. Quelque grands que soient ces accroissements, ils ne constituent pas toutefois la moitié du développement phénoménal de l'Eglise aux Etats-Unis. En 1800, les missions réunies du Canada et des Etats d'Amérique comptaient à peine 400,000 fidèles ; actuellement les catholiques sont trente fois ce nombre ce qui équivaut au chiffre de douze millions. Cet accroissement est dû en grande partie à l'émigration, mais ont aussi contribué à ce résultat la consolidation des forces et l'organisation des énergies qui constituent pour l'Eglise une équipement parfait lui assurant pour l'avenir des progrès encore plus merveilleux.


Ce développement que nous avons déjà indiqué a trouvé sa source surtout dans l'expansion des forces internes, mais il y a un autre développement qui est le résultat, celui-ci, des paisibles conquêtes du missionnaire, arrachées aux (temples) dieux païens, aux jungles du fétichisme, et aux ténèbres de la barbarie. Ces derniers succès sont les plus nobles et plus qu'aucun autre ils révèlent l'esprit du Christ, esprit tout-à-fait conquérant dont l'Eglise catholique est pénétrée. Dans l'Inde, le nombre des fidèles de 475,000 qu'il était en 1830, vient d'atteindre avec l'année 1900 le chiffre 1,700,000. Egalement en Chine, en dépit de l'enregistrement de milliers de martyrs sur les listes de l'Eglise triomphante, on a constaté une augmentation de 400,000 chrétiens indigènes.

Si nous passons à l'Afrique, il semblait, au début du

siècle que ses millions d'habitants étaient à jamais voués aux plus basses dégradations de la sauvagerie, et voici qu'à l'heure présente, du Cap au Caire des missionnaires prêchent l'Évangile et les âmes par milliers acceptent librement le joug suave du Christ.

Il ne faudrait pas toutefois renfermer les triomphes de l'Église uniquement dans ces succès numériques. Ses succès dans l'intérieur des âmes sont aussi marquants. La foi est restée profonde malgré l'atmosphère respirée par les chrétiens ; les âmes atteignent à la plus haute piété comme aux dévouements les plus sublimes. Joignons à cela que l'Église concentrant ses forces intellectuelles est devenu comme le phare le plus en vue. Elle attire dans son sein les plus belles intelligences et ses ennemis eux-mêmes sont contraints de confesser sa puissance et ses triomphes.

BREF DE SAINT ANTOINE

UELLE doit être désormais, d'après le décret du 26 mai 1898, la formule de la prière connue sous le nom de *Bref de saint Antoine* ?

RÉPONSE. — D'après ce décret *les feuilles ci-après* doivent être *proscrites* et les indulgences qui y sont insérées doivent être rangées parmi les indulgences apocryphes et fausses :

« 1^{re} feuille : Litanies de Notre-Dame des Sept-Douleurs, composées par le Souverain Pontife Pie VII.

« 2^e feuille : La couronne d'épines, qui récitée pendant trente-trois jours, etc., laquelle couronne est bénite par les Pères Croisières de Belgique.

« 3e feuille : La révélation faite à saint Bernard, sur la plaie de l'épaule de Notre-Seigneur.

« 4e feuille : Couronne de remerciements de la passion.

« 5e feuille : Paroles de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

« 6e feuille : Feuille intitulée : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs. »

« 7e feuille : Oraison au Sauveur du monde, oraison de saint Grégoire, oraison à la croix.

« 8e feuille : Copie d'une lettre trouvée dans le saint Sépulcre.

« 9e feuille : (C'est la décision relative à certaines feuilles du *Bref* — Nous allons en reproduire plus loin le texte intégral.)

« 10e feuille. — La couronne du Seigneur, son origine, etc. »

« Est proscrite également une certaine feuille, faite en papier ou même en fil, et composé en diverses langues, appelée *Bref de saint Antoine de Padoue*, très répandue dans ces derniers temps, dans laquelle, après la courte prière que voici, extraite du Bréviaire romain : « *Ecce Crucem Domini, fugite partes adversæ. Vicit Leo de tribu Juda, radix David, Alleluia, alleluia!* » on lit : « *Saint Antoine grand Taumaturge (ailleurs : Frayeur des démons), priez pour nous ; afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ. — Prière : Ecclesiam tuam... (Oraison du Bréviaire).* »

« Cependant, ON MAINTIENT L'INDULGENCE DE CENT JOURS, pouvant se gagner une fois le jour, CONCÉDÉE PAR LE RESCRIPT DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES INDULGENCES, DU 21 MAI 1892, à tous les fidèles qui récitent SEULEMENT L'ANTIENNE TELLE QU'ELLE SUIT :

« *Ecce Crucem Domini : fugite partes adversæ : Vicit Leo de tribu Juda, radix David, Alleluia !* »

Nous mettons en regard la feuille condamnée et le texte authentique

Feuille condamnée		Texte authentique	
	†		†
M. J.	J. H. S.	F. A. M. J.	J. H. S. F. A.
BREF		BREF	
de saint Antoine de Padoue		de saint Antoine de Padoue	

ECCE CLU
FUGITE PAR
VICIT LEO

—|—
OEM DOMINI
TES ADVERSÆ
DE TRIBU JUDA

RADIX DAVID
ALLELUIA ! ALLELUIA !

ECCE CRUCEM
FUGITES PARTES
VICIT LEO

—|—
DOMINI
ADVERSÆ
DE TRIBU JUDA

RADIX DAVID
ALLELUIA

100 jours d'ind. une fois le jour,
Léon XIII

100 jours d'indulg. une fois le jour,
applicable aux âmes du Purgatoire.

v. Saint Antoine qui chassez les démons, priez pour nous.

R. Afin que nous devenions dignes des promesses de JÉSUS-CHRIST.

(Léon XIII, 21 mai 1892, et S. Cong. des Ind., 26 mai 1898.)

ORAISON. O mon DIEU, que la puissante intercession du Bienheureux Antoine, votre Confesseur, réjouisse votre Eglise, en lui obtenant toujours de nouvelles faveurs spirituelles et la jouissance des joies éternelles. Par JÉSUS-CHRIST N.-S. Ainsi soit-il.

Des embûches du démon, saint Antoine, délivrez-nous.

Ce Bref a touché à la relique de la vraie Croix, à celle du voile de la T. S. Vierge et à celle de saint Antoine. Les personnes qui le portent avec confiance obtiennent force et courage dans les tentations, les peines, les épreuves et les maladies.

EN FRANÇAIS

Voici la Croix du Seigneur ! Fuyez, puissances ennemies, le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, a vaincu. Alleluia.

Mêmes indulgences que pour la récitation en latin.

DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

Les détails intéressants qui suivent, sur les missions du sud de l'Afrique, sont empruntés à l'*Univers*.

Vasco de Gama, le jour de Noël 1497, aborda sur la côte Sud-Est du continent africain en un lieu qu'on appela Natal, en souvenir de la naissance du Sauveur. Le grand navigateur donnait à sa patrie de nouvelles terres à gouverner, à Rome des peuples à convertir.

Pendant un peu plus de deux siècles, le pays appartenait aux Portugais, mais, en 1721, ceux-ci furent chassés par les calvinistes hollandais, maîtres du Cap de Bonne-Espérance, et jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'Afrique méridionale fut à peu près fermée à nos prêtres. Les Anglais, avaient, en effet, laissé subsister les lois de persécution édictées par leurs devanciers. Il y avait, dans la colonie du Cap, quelques catholiques, français, belges, allemands, surtout irlandais, mais ils étaient privés des secours spirituels : de loin en loin, un prêtre passait ou résidait, pendant un certain temps, au milieu d'eux, puis se voyait dans la nécessité de partir, à moins qu'il ne fût déporté par ordre du gouverneur britannique.

* * *

Les possessions anglaises du Cap de Bonne-Espérance avaient été rattachées au vicariat de l'île Maurice, lorsqu'elles furent, elles-mêmes, en 1837, érigées en mission distincte comprenant tout le sud du grand continent. Le premier évêque fut Mgr Griffiths. Le digne prélat commença son apostolat en 1838 et successivement, établit.

des stations permanentes en dehors de la ville du Cap, à Grahamstown, Port-Elisabeth, Georgestown.

Dix ans plus tard, une nouvelle division se fit; il y eut deux vicariats du Cap, l'occidental et l'oriental. Ce dernier comprit, outre la portion Est de la colonie anglaise, le Natal, l'Etat libre d'Orange, le Transvaal, la Cafreterie, le Basutoland, le Zoulouland. D'autres démembrements se succédèrent, et on est arrivé, par ces séparations continues, à l'état des choses actuel qui comprend les deux vicariats du Cap; ceux de Natal et de l'Etat libre d'Orange, les préfectures centrales du fleuve Orange, du Transvaal, du Basutoland, et de la Cimbébasie inférieure qui est encore à organiser.

Les vicariats apostoliques de Natal et de l'Etat libre d'Orange.

Entre 1830 et 1840, quelques familles d'Irlandais catholiques vinrent se fixer dans la province de Natal, dépendance de la colonie anglaise du Cap; puis leur nombre s'accrut peu à peu, et il fut nécessaire de leur envoyer un prêtre. Vers 1850, Mgr Devereux, évêque dans la partie orientale des possessions britanniques de l'Afrique australe, chargea quelques-uns de ses prêtres d'aller donner leurs soins aux fidèles de cette région délaissée. Presque aussitôt après un nouveau vicariat apostolique fut créé, comprenant outre le Natal, la Cafreterie, le Zoulouland, le Basutoland et ce qui est aujourd'hui l'Etat libre d'Orange. La mission avait donc une immense étendue, car le Transvaal à lui seul est presque aussi grand que la France, et sur un aussi vaste territoire, avec un personnel forcément restreint, l'apostolat était des plus difficiles. Mgr Jolivet, pour rendre possible l'évangélisation de ces régions qu'il n'était pas en mesure d'atteindre, sollicita la division du vicariat en

1880, mais Boers et Anglais guerroyaient à cette époque, et la requête du prélat ne fut suivie d'effet qu'en 1886. Le Transvaal fut alors érigé en préfecture apostolique et l'Etat libre d'Orange en vicariat.

* * *

C'est le 13 novembre 1851 que Mgr Allard, de la Congrégation des Oblats de Marie, partit de Marseille pour se rendre dans le Natal. Après quatre mois de navigation, le vaillant missionnaire, se trouvant au milieu de son peuple, alla s'établir à Pietermaritzburg, ville qui, par sa position géographique et le chiffre de ses catholiques, lui paraissait indiquée pour devenir la résidence du vicaire apostolique. La mission fut immédiatement attaquée avec une grande énergie par les ministres protestants, mais leurs imprécations et leurs prédications véhémentes eurent ce résultat de consolider la position des nouveaux venus. Aujourd'hui, on compte environ 10,800 catholiques et, outre les Oblats, de nombreux établissements de religieux et de soeurs de Sainte-Croix et de la Sainte-Famille. Les Trappistes comptent là-bas 140 de leur confrères. Il y a vingt-huit stations avec résidence de missionnaires, notamment à Durban, Mariannahill, Newcastle, Ladysmith, Oakford, Pietermaritzburg, etc.

Dans cette dernière ville résida jadis un évêque anglican dont le nom, il y a quelque quarante ans, fit un certain bruit en Europe. Le bon docteur était de nature accommodant ; il avait remarqué, chez les Cafres, un certain éloignement de la monogamie, et s'était dit, qu'après tout, ces braves sauvages pouvaient bien avoir plusieurs femmes puisque Abraham, Isaac, Jacob et les autres patriarches de l'ancienne loi avaient eu plus d'une épouse. Le révérend proclama donc, comme conséquence

de sa précieuse découverte, la légitimité de la polygamie, et en vint à nier l'inspiration des Livres Saints ; il n'avait cependant qu'une médiocre opinion du sexe faible car, écrivait-il, « les missions sont souvent ruinées par les femmes, dont les querelles et la mauvaise humeur neutralisent l'action de leurs maris ». L'évêque anglican, Gray, déposa le hardi docteur, mais celui-ci porta l'affaire devant la plus haute cour judiciaire de la Grande-Bretagne, présidée par le lord chancelier, et cette cour lui donna raison.

* * *

Le vicariat de l'Etat libre d'Orange, duquel a été détaché en 1894 le territoire du Basutoland, compte, d'après les *Missiones Catholicae*, de 1897, 5,600 catholiques sur 1,000,000 d'habitants, avec dix stations avec résidence. A part deux prêtres, les missionnaires appartiennent à la société des oblats de Marie. Il y a quelques frères des écoles chrétiennes, des sœurs de Nazareth et de la sainte Famille. L'évêque demeure à Kimberley; Taungs, Blœmfontein, Harrismith, Dronstadt, etc. sont pourvus d'établissements catholiques.

Le Transvaal

La préfecture du Transvaal comprend l'Etat de ce nom tout entier, va du Limpopo et du Notuani au Vaal, au Buffalo, au Pongolo, et du territoire portugais au grand désert de Kalahari ; on évalue à 6,200 le nombre de ses catholiques et à 15 environ, celui de ses missionnaires, sans parler des Trappistes, des petits Frères de Marie, des sœurs de Lorette, de la Sainte-Famille, de Nazareth, des Dominicaines et des Ursulines. L'hôpital des sœurs de la sainte famille de Johannesburg est

peut-être le plus grand des établissements de ce genre dans l'Afrique méridionale.

Les Bœrs, l'un des éléments de la préfecture, traversèrent la rivière Vaal en 1838, et, après avoir chassé un chef zoulou très redoutable, fondèrent la république sud-africaine hollandaise. Pendant longtemps les catholiques furent hors la loi; ils ne pouvaient aspirer aux fonctions du gouvernement, ne jouissaient ni du droit de vote ni de l'éligibilité; l'exercice même du culte leur était interdit. C'était un vieux souvenir des anciennes lois persécutrices de la Hollande. Les préjugés de la population étaient, d'ailleurs, en parfaite conformité avec la législation. Pour les fanatiques huguenots qu'étaient, à cette époque, les Bœrs, les catholiques appartenaient à une secte tyrannique et idolâtrique; ils étaient marqués du signe de la bête.

* * *

La guerre de 1881 entre le Transvaal et la colonie de Natal, la découverte des mines d'or qui a eu, pour conséquence, l'arrivée dans le pays d'étrangers de toutes les nations, ont permis une détente. Les esprits se sont peu à peu relâchés de leur ancienne rigueur calviniste; on se ressent, néanmoins encore, à certains égards du vieil état de choses. Lorsqu'en 1889, les missionnaires s'établirent à Potchefstroom, la ville du pays la plus enracinée dans ses erreurs protestantes, ce fut une cause de grand étonnement: « Qui aurait jamais cru, il y a 10 ans, pouvait-on lire dans un journal de la localité, que les catholiques réussissent jamais à s'établir à Potchefstroom? Voici cependant que ce qui n'aurait jamais pu venir à l'esprit des plus pessimistes va enfin arriver. » Il ne faudrait pas croire, cependant, que ce soit pour nous le régime de la liberté complète. Si nous ne nous

trompons, les catholiques ne peuvent pas encore avoir accès à certaines fonctions et enseigner dans les écoles officielles. D'autre part, les œuvres parmi les indigènes produiraient d'excellents résultats, si la loi n'arrêtait pas leur essor. Le gouvernement dissémine, en effet, les Cafres parmi les fermiers, et ne permet que le séjour de cinq familles par ferme. On laisse les anciennes missions vivre en paix, mais on entrave la création de nouveaux postes.

Il y a des stations catholiques à Pretoria, Johannesburg, Potchefstroom, Lichtenburg, Barbeton, etc ; il y en a une aussi à Mafeking dont le nom a été si souvent prononcé dans ces derniers temps, mais cette ville est dans le Béchuanaland, qui, au point de vue religieux, dépend du vicariat de l'Etat libre.

LE TÉMOIN.

DECRETS ET SOLUTIONS

Messe de requiem

UN décret du 20 septembre 1862 déclare que si, le 2 novembre, on célébrait la messe *praesente corpore*, il faut dire la messe *in die obitus* ; pour les autres messes basses il faut prendre la première messe pour les défunts.

Scapulaire du Mont-Carmel

Celui qui reçoit plusieurs personnes du scapulaire du Mont-Carmel, par exemple un jour de première communion, peut employer la formule au pluriel. (S. C. I. 18 avril 1891). Après avoir récité la formule au pluriel, en tenant à la main tous les scapulaires, il l'impose à chacun en silence. Peu importe que les scapulaires soient mêlés ; « *Formulam in casu dicendam*

esse immediate antequam scapulariu imponi incipiantur. eaque sacerdote in manibus tenente. (S. C. I. 18 juin 1898.)

Communions du prêtre

Un prêtre malade et seul peut en certains cas se communier lui-même : *Imo Croix, Suarez, et alii dicunt, sola devotionis causa sacerdotem semper posse seipsum communicare; quia praeciso scandalo, nulla est irreverentia, nec ullibi est vetitum nisi adsit alius sacerdos.* (S. Alph. lib. v. i. n. 238).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus

SAINTE-CHANTAL. Pensées et Lettres extraites de sa Correspondance. 1 beau volume in-12 orné d'une gravure sur acier. (Ancienne Librairie Douniol, P. Téqui, successeur, 29 rue de Tournon, Paris.) Prix : 2 fr.

Actes Episcopaux

- CHICOUTIMI**, 1er décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 1o Table du premier volume des Mandements de la troisième série.
 - 2o Œuvre des bibliothèques.
 - 3o Etablissement de la Société de St-Vincent de Paul.
- 20 décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 1o Décret de la S. C. des Rites. Messe de minuit le 31 décembre.
 - 2o Bénédiction apostolique accordée aux fidèles du diocèse qui ont contribué au Denier de St-Pierre.
 - 3o Souhaits de bonne année.
- QUEBEC.**—16 décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 1o Bulle de S. S. Léon XIII publiant la promulgation du jubilé universel de l'année sainte 1900.
 - 2o Indulgences qui sont suspendues durant l'année 1900.
 - 3o Messe de minuit du 31 décembre de cette année et de l'année prochaine.

-
- 40 Auteurs recommandés et conseils à suivre pour la prédication sur toute la doctrine chrétienne.
- 50 Matière d'histoire ecclésiastique pour l'examen des jeunes prêtres.
- 60 Indult permettant de gagner les indulgences avec confession bi-mensuelle.
- SHERBROOKE.**—21 décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 10 Encyclique au clergé de France.
- 20 Messe de minuit le 31 décembre 1899 et 1900.
- 30 Souhaits de bonne année.
- MONTREAL.**—21 décembre 1899.—Circularaire au clergé
- Sur le décret "urbis et orbis". Résultats de la mission de l'Avent à Montréal.
- 24 décembre 1899.—Circularaire au clergé. Sur la prédication.
- NICOLET.**—23 décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 10 Bulla de S. S. Léon XIII publiant la promulgation du jubilé universel de l'année sainte 1900.
- 20 Messe de minuit du 31 décembre.
- 30 Indulgences qui sont suspendues durant l'année.
- 40 Envoyer cette année par la poste la collecte des œuvres.
- SAINT-HYACINTHE.**—24 décembre 1899.—Circularaire au clergé. Ouverture du jubilé de l'année sainte. Messe à célébrer dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier ; Souhaits de bonne Année.
- TROIS-RIVIERES.**—26 décembre 1899.—Circularaire au clergé.
- 10 Messe de minuit du 31 décembre.
- 20 Indiction du jubilé universel de l'année sainte.
- 30 Privilège du jubilé accordé à certaines classes de personnes.
- 40 Indulgences suspendues durant l'année 1900.
- 50 Suspenses de certains pouvoirs.
- 60 Quelques explications sur l'année sainte.